

Mes chers collègues,

Cette session de notre assemblée constitue par son contenu et sa date une première, conséquence de la date tardive en 2025, de l'approbation du budget annuel de notre collectivité.

Nous avons dû en effet, décaler cet acte majeur du budget, dans un contexte financier national très compliqué, en attente d'informations essentielles pour l'établissement de ce budget, pour sa fiabilité, sa sincérité, informations qui découlent de décisions nationales.

Nous avons pris alors les dispositions nécessaires pour assurer le fonctionnement normal, continu et efficace de cette collectivité au service de tous ses habitants.

Malgré ce contexte particulier, cette séance demeure classique et importante puisqu'elle nous permet de nous pencher sur les données financières de l'année écoulée.

La présentation du CFU 2024 (compte financier unique) constitue le point d'ancrage de cette réunion pour la déclinaison de notre action et de notre ambition pour l'avenir.

Ces informations, précieuses, que nous transmet ce CFU 2024 sont dans la droite ligne de nos prévisions et confortent la stratégie financière que nous avons fixée et adoptée ces dernières années.

Philippe DALLEMAGNE vous présentera en détail ce CFU 2024.

Je me limiterai ; dans ce propos, à en rappeler les caractéristiques essentielles:

- un autofinancement préservé à hauteur de 32 M€, mais en diminution de 33 % comparativement à l'année précédente qui nous maintient au-dessus du seuil d'alerte des finances publiques. Ce seuil prudentiel est fixé à 7% des recettes de fonctionnement. 46 Départements sont en deçà sur ce CFU 2024.
- des recettes de fonctionnement, qui n'évoluent que de 1,76 %  
(plus d'autonomie fiscale)
- des dépenses de fonctionnement « obligatoires » et imposées qui progressent de 6,28 % et sont essentiellement la conséquence des AIS (Allocations individuelles de Solidarité)  
(campagne de communication ADF) / Un modèle social Français à bout de souffle)

et dans ce contexte très compliqué sont maintenus un niveau d'investissement conséquent et nos soutiens financiers aux acteurs de la vie et de l'attractivité de notre territoire:

- ✓ partenaires publics (Communes, intercommunalités, ...):  
27M€
- ✓ et monde associatif

Par ailleurs nous étudierons, à l'occasion de cette session un dossier majeur pour notre vie en société:

### **Le schéma départemental de l'autonomie (2025 - 2029)**

Bernard De La Hamayde nous en présentera le détail.

Je rappellerai simplement que pour la première fois, il se substitue dans une formulation unique aux deux schémas précédents (Grand-âge et handicap).

Il est le résultat d'une très large concentration et bien sûr axé sur la réponse aux aspirations des usagers concernés pour la préférence accordée au maintien à domicile, aussi longtemps que cela est possible.

Dans ce cadre, il détaille nos objectifs et priorités relatives notamment à l'habitat inclusif et au répit des aidants.

Mais soyons tous bien conscients que nous ne pourrons relever le défi du grand-âge dans ce pays, que par des mesures fortes et courageuses.

La loi grand-âge annoncée depuis plusieurs années, ne demeure aujourd'hui qu'une intention.

Sa complexité essentielle n'est pas sa finalité, mais tient aux moyens financiers indispensables qu'elle nécessitera dans le contexte financier que nous connaissons.



Cette réunion nous offre aussi l'occasion d'évoquer des sujets d'actualité.

Notre pays, notre société sont en souffrance et dysfonctionnent.

Les conflits armés qui secouent le monde, nous interrogent et suscitent de vives craintes.

Dans ces périodes de doute et d'inquiétude, notre rôle, notre mission, à nous élu, porté par la confiance que nous ont accordée, nos concitoyens, c'est de leur parler vrai de ne pas nier les difficultés, mais surtout de porter un message sincère, lucide, utile et fondateur pour l'avenir que nous léguerons à notre jeunesse.

Cette jeunesse est aussi en manque de repères.

Les violences qui la gangrèment nous préoccupent tous.

Aujourd'hui, je vous invite à revisiter l'activité nationale et locale des trois derniers mois.

L'exercice est révélateur du pessimisme de notre époque.

Certes, les problèmes qui se posent sont nombreux et préoccupant et nous devons y faire face.

Notre vie quotidienne est impactée.

Mais capitalisons plutôt sur nos réussites et perspectives positives.

Durant ces derniers mois, l'Aube a renforcé son attractivité et sa notoriété.

Citons par exemple, sans que cette liste ne soit nullement exhaustive les succès concernant:

- ✓ les 30 ans de l'UTT, établissement emblématique de notre territoire
- ✓ le titre de champion de France U17 des jeunes du centre de formation de l'ESTAC
- ✓ l'avancée décisive de l'électrification de la ligne 4
- ✓ la réception au Conseil Départemental de nos médaillés distingués au récent salon de l'agriculture
- ✓ la très belle exposition de la Sainterie dans l'église de Vendevre-Sur-Barse
- ✓ l'action d'Aube en Champagne attractivité (Osez l'Aube et le lancement de la marque de Territoire)
- ✓ les 125 ans du football Troyen et Auboïs
- ✓ la première pierre posée pour la rénovation du foyer de vie du Labourat, établissement de l'APEI
- ✓ La belle inauguration des nouveautés de Nigloland

- ✓ la belle exposition « Il Etait Une Fois Montréal » qui nous rappelle le rôle essentiel qu'ont joué nos concitoyens Abois pour l'émergence de cette nouvelle nation

Le message que je veux vous transmettre par cette liste de réussites collectives de notre territoire, c'est d'abord que la collectivité départementale confirme son rôle majeur de collectivité de la proximité et de la solidarité (humain et territorial).

Le département, ce n'est pas que la collectivité de l'action sociale.

Son action essentielle pour le territoire va bien au-delà.

Elle s'exprime notamment de façon intense et essentielle dans le domaine du développement économique.

Celui-ci constitue le fondement de l'évolution de tout territoire.

La loi NOTRÉ a fixé, il y a 10 ans, déjà 10 ans, des règles, en la matière encadrant les actions en ce domaine de chaque niveau de collectivité.

Nous les respectons.

Mais dans un contexte réglementaire, très contraignant, nous agissons.

Tous les départements agissent en matière de développement économique par leurs compétences relatives, par exemple aux infrastructures routières et à l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Mais la particularité du Département de l'Aube, c'est qu'il va bien au-delà de ses compétences que lui attribue la loi.

J'évoquerai à ce titre:

- ✓ le laboratoire départemental d'analyses, outils essentiel pour les activités de restauration et qui soutient et accompagne nos éleveurs.
- ✓ le plan alimentaire territorial qui dynamise l'activité de nos producteurs locaux
- ✓ nos collaborations avec les trois chambres consulaires, acteurs fédérateurs de cette activité économique.
- ✓ le développement de l'enseignement supérieur dont le Département est l'acteur leader.

Mais l'impact essentiel de notre Département sur son développement économique, c'est son patrimoine foncier et bâtementaire dédié à cette finalité.

Il a été constitué pas à pas, de longue date et constitue aujourd'hui une richesse de valeur inestimable pour tout territoire dans un contexte de raréfaction.

Il permet l'arrivée de nouvelles entreprises ou de développement d'entreprises existantes sur le territoire :

- ✓ MATEFLEX
- ✓ CYCLEUROPE → Re-Cycles (ANDRA)
- ✓ DEGOISEY
- ✓ PROVEXI
- ✓ MONDIAL RELAY
- ✓ OPTACARE (Trophée de l'innovation du Fonds FHF)
- ✓ Christian DIOR Parfums
- ✓ NEWCLEO
- ✓ DATA CENTER PLA

Tout ceci sur des terrains ou bâtiments du Département.

Les réserves foncières agricoles (échange) sont aussi un atout majeur pour le développement économique (parc du Grand Troyes, pôle européen du chanvre à Saint-Lyé).

N'oublions pas la technopole et ses bâtiments qui accueillent les entreprises en création.

(25 ans de la SEMTAC / 240 implantations / 1600 emplois / classement au Financial Times 58ème Europe et 7ème France)

Le Conseil Départemental est bien l'acteur majeur du développement économique sur son territoire.

Notre prochaine réunion se tiendra fin septembre.

Nous aurons alors des indications sur nos contraintes financières pour 2026.

Nos objectifs et ambitions seront toujours axés sur le rôle essentiel que doit tenir notre collectivité en œuvrant sans relâche pour l'amélioration de la vie quotidienne, de nos concitoyens et pour le rayonnement et l'attractivité de notre territoire.